



REGLEMENT
« TROPHEE DU CDH35 »
2019-2020

CENTRES DE REEDUCATIONS, FOYERS, IEM,
SESSAD, CLUBS, SECTIONS, CENTRES POUR
DEFICIENTS SENSORIELS

SOMMAIRE

1- Préambule	3
2- Objectifs	3
3 - Public concerné	3
4 - Critères de sélection	4
5 - Gain	4
5.1 - Chèque Cadeaux de 100 €	4
5.2 - Le Trophée du CDH35	4
6 - Remise officielle du Trophée	5

1 Préambule

Le **Trophée Handisport** représente une récompense en direction des structures spécialisées qui ont participées aux manifestations départementales.

Au regard de l'engouement des clubs, foyers et autres structures accueillant des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel, le Comité Départemental Handisport d'Ille et Vilaine a décidé de maintenir cet événement.

2 Objectifs

Le Trophée Handisport a pour but de valoriser la participation et l'implication des structures au sein du mouvement Handisport.

3 Public concerné

Toutes les structures spécialisées de l'Ille et Vilaine, accueillant du public en situation de handicap moteur et / ou sensoriel :

- ✓ Foyers de vie et d'hébergement,
- ✓ Instituts d'Education Motrice,
- ✓ SESSAD,
- ✓ Centres de Rééducation,
- ✓ Clubs et Sections Handisport ...

4 Critères de sélection

Il n'y a qu'un seul critère de sélection :

*La structure doit participer à au **moins 4 manifestations** mises en place par le CDH35 au cours de la saison sportive 2019-2020 parmi les manifestations suivantes* :*

- Départemental Boccia Eligible
- 2 Départementaux de Sarbacane
- Départemental Boccia Non Eligible
- 4 Grand Prix Départementaux Jeunes
- 2 Journées Découvertes Déficients Visuels
- 1 Plateau Futsal Jeunes
- Demi-Journée Découverte avec les Centres de Rééducation (un jeudi /mois)*
- La réunion de rentrée
- L'assemblée générale du CDH 35

*** D'autres manifestations validées par le CDH35 peuvent être ajoutées à cette liste, et feront l'objet d'une information à toutes les structures.**

5 Gain

Chèque Cadeaux de 100 €

Toutes les structures répondant aux modalités de sélection participeront à un tirage au sort en fin de saison sportive, pour remporter une dotation financière de 100 € destinée **UNIQUEMENT** à l'achat de matériel sportif.

Il est important de noter que trois gagnants seront tirés au sort.

La dotation financière sera versée sur présentation de factures correspondant à l'achat effectif de matériel sportif.

Le Trophée du CDH35

La remise du trophée récompensera la structure la plus « méritante » aux yeux de l'équipe du CDH35. Pour cela l'équipe du CDH35 se réunira en amont de la cérémonie de remise, pour déterminer quelles structures sélectionnées est choisie.

A chaque nouvelle saison sportive, le Trophée du CDH35 sera remis en jeu.

Remarque : *Le Trophée du CDH35 sera considéré acquis lorsqu'une structure comptabilise trois victoires. La structure en question, pourra alors garder le trophée.*

6 Remise officielle du Trophée

Le tirage au sort et la remise officielle du Trophée du CDH35 se fera lors de l'assemblée générale du CDH 35, avec invitation de la presse locale, et des instances du département (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Toutes les structures participantes ainsi que leurs sportifs seront ainsi conviées à ce moment d'échange convivial.

Attention : Toutes les équipes sélectionnées (répondant au critère de sélection) devront avoir au **minimum un représentant** (*enseignant en APA/ chef de service/ patients/*

sportifs/etc.) pour recevoir le chèque cadeau de 100 € lors du tirage au sort. Si vous ne pouvez malheureusement pas être représenté pendant le tirage au sort merci de nous en tenir informés. **En revanche nous nous réservons le droit de remettre en jeu le chèque de 100 € si aucun représentant de la structure n'est présent pour le recevoir au moment du tirage.**